TIMBAL (Jean), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1686, f° 385 (v°) & s., Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 26922, communication CD/20180623.

de fabry de beaufort debte

L an mil six cens quatre vingt six et le septie(me) septembre apres midy dans mon estude a villemur &a regnant louis &a pardevant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne et presans les tesmois bas nommes a este en personne noble françois de pousols sieur de beaufort habitant de tolose lequel de gré a recogneu devoir a demoisselle perrette de fabry son espouse presante et acceptante la somme de **mille livres** de prest amiable qu()elle luy en a illec reallemant fait en trois cens trante trois louis argent de trois livres piece et vingt sils monoye faisant lad(ite) somme de mille livres qui a este nombre receue, et retiree par led(it) sieur de beaufort au veu de moy d(it) no(tai)re et tesmoins dont se contante laquelle some de mille livres

.....

386

led(it) sieur de beaufort promet et s oblige payer a lad(ite) demoiselle de fabry dans un an prochain a compter de se jour declairant led(it) sieur de beaufort qu()il veut a suite du presant employer lad(ite) somme de mille livres au peyemant de pareille somme qu()il doit aux herettiers de feu sieur iean pruet vivant receveur a la chambre a sel de villemur par contract retteneu par m(aîtr)e dominique faure no(tai)re de tolose le dixiesme janvier mil six cens soixante huict laquelle somme de mille livres demoiselle jeanne de cabrol veuve dud(it) sieur pruet bailha en rente constituéé aud(it) sieur de beaufort par **contract** retteneu par m(aîtr)e jean guilhemot no(tai)re de villebrumier consantant led(it) sieur beaufort des a presant que lad(ite) demoiselle de fabry son espouse soit et demure subrogee au droit et ypotheque que lesd(its) heretiers dud(it) feu sieur pruet ont sur ses biens et a tenir ce dessus led(it) sieur de beaufort a oblige ses biens qu() a submis aux rig(u)eurs de justice et l() a jure presans le s(ieu)r jean tailhefer bourge(ois) exupere pouderoux mar(chan)t app(oticai)re et bertrand galan dud(it) villemur signes avec lesd(ites) parties et moy no(tai)re requis.

Beaufort P. de Fabry Tailhefer

Pouderous Galan

Timbal, not(aire)

© jchr - 2 juillet 2018. MAJ 26 mai 2022